5000 FILMS TOMBÉS DANS LE DOMAINE PUBLIC À TÉLÉCHARGER GRATUITEMENT

Videos- Vendredi 8 août 2014 · Tags: cinema, noir et blanc· 139 commentaires

Tweet

Dès qu'une œuvre tombe dans le domaine public, elle peut être « uploadée » sur le site archive.org. La liste ne peut donc que s'agrandir. Pour les cinéphiles, c'est une véritable caverne d'**Ali Baba**. On peut déjà y trouver près de 5000 long-métrages, regardables en streaming, mais également disponibles en téléchargement (très souvent de haute qualité). Films noirs, films d'horreur, cinéma Bis, *screwball comedy*, le choix est vaste.
Voici ma petite liste maison de 13 films :

Freaks : La Monstrueuse Parade (Titre original : Freaks) est un film culte américain réalisé par Tod Browning, sorti en 1932.

Metropolis : film expressionniste de science-fiction allemand produit pendant la courte période de la République de Weimar. Réalisé en 1927 par le réalisateur autrichien Fritz Lang, le film est muet et en noir et blanc. Le scénario est écrit par Lang et sa femme, Thea von Harbou avec comme acteurs Brigitte Helm, Gustav Fröhlich, Alfred Abel et Rudolf Klein-Rogge. Le film est produit dans les Studios Babelsberg par UFA (Universum-Film AG).

The 39 Steps : A 1935 film directed by Alfred Hitchcock. It is loosely based on the novel *The Thirty-nine Steps* by John Buchan.

The Phantom of the Opera : A 1925 film adaptation of the novel by Gaston Leroux, this silent film version stars the infamous Lon Chaney as the Phantom.

House on Haunted Hill : The 1959 version of the story of a man who invites people into his home full of ghosts to spend the night, and if they make it, they will earn money.

Night of the Living Dead : The first of the "Living Dead" films by George A. Romero. Even though it was made in 1968, it fell into the public domain immediately because the copyright notice was inadvertently left off the finished film.

Plan 9 from Outer Space: Considered by many to be one of the worst films ever made, Ed Wood's "classic" has to be seen to be believed.

The Last Man on Earth: Starring Vincent Price, this was the first film adaptation of the novel *I Am Legend* by Richard Matheson.

The Vagabond : Charlot musicien (ou Charlot vagabond ou Charlot violoniste) marque une étape importante dans l'œuvre de Charles Chaplin puisque apparaissent, pour la première fois, des éléments mélodramatiques dans l'un de ses films.

Voodoo Man (1944) : film d'horreur américain réalisé par William Beaudine et sorti en 1944 avec Bela Lugosi, George Zucco et John Carradine.

Cyrano De Bergerac (1950) : film américain réalisé par Michael Gordon, sorti en 1950. Il s'agit de l'une des nombreuses adaptations cinématographiques de l'œuvre d' Edmond Rostand, Cyrano de Bergerac.

Scrooge : 1935 British fantasy film directed by Henry Edwards and starring Seymour Hicks, Donald Calthrop and Robert Cochran. Hicks appears as Ebenezer Scrooge, the miser who hates Christmas. It was the first sound version of the Charles Dickens classic A Christmas Carol, not counting a 1928 short subject that now appears to be lost. Hicks had previously played the role of Scrooge on the stage many times beginning in 1901, and again in a 1913 British silent film version.

Tweet

DERNIERS ARTICLES DANS VIDEOS

5000 FILMS TOMBÉS DANS LE DOMAINE PUBLIC À TÉLÉCHARGER GRATUITEMENT

LES 10 SCÈNES DE COMBAT LES PLUS MÉMORABLES DU CINÉMA

ARTICLES SIMILAIRES

UN FILM X PROJETÉ EN 4D DANS UNE SALLE DE CINÉMA

LE PLUS HORRIBLE PACKAGING DE SEAU À POP-CORN

Commentaires

139 Responses to “5000 films tombés dans le domaine public à télécharger gratuitement”

guidetti dit :

02/08/2014 à 21:23

oui bonjour je voudrai s’avoir sur ce site cela est gratuit pour voire des films merci

Répondre

Pierre dit :

10/08/2014 à 10:07

Excellent ces vieux films. Un très gros travail de mise en ligne. Il y aussi les livres classiques sur le site ebooks libres et gratuits et monbestseller point com, des supers polars voir les primés dans l’onglet actualités.

Répondre

Roger dit :

10/08/2014 à 11:04

Voila un site sur lequel enfin je peux telecharger legalement. Pour les sites des livres tu as raison pierre. Je les pratique. Libres de droit aussi. J aime aussi decouvrir des jeunes auteurs non formates dans l eau pour plaire.

Répondre

Nancy dit :

13/08/2014 à 16:05

Cliquez sur un des titres de films, vous allez tomber directement sur le site et pourrez faire votre recherche. Sinon, en suivant l’arborescence et en sélectionnant » Feature Films » vous aurez les catégories.

Répondre

Jules dit :

27/07/2014 à 21:40

Olala les films chiant comme la mort !!

Répondre

Cedric dit :

31/07/2014 à 09:55

Mais c'est légal

Répondre

Cédric dit :

10/08/2014 à 10:27

Pourquoi mon poste a été censuré ? pour une fois qu'il y a un soft de bien

Répondre

Sufeii dit :

09/08/2014 à 15:01

Les as-tu déjà vu pour porter un tel jugement? N'importe qui qui s'y connait un minimum sait que ces films sont de grands classiques du cinéma, et franchement c'est génial qu'ils soient diffusés gratuitement, pour que tout le monde puisse améliorer un peu sa culture !

Répondre

mohlam dit :

10/08/2014 à 10:06

Tu as bien raison, y a toujours des gens qui croient que , parcequ'un film est ancien , il est mauvais.
C'est justement parceque la technique est moins « performante » que le fond et le jeu sont bons.
Moi j'adore les films anciens parcequ'ils ont du gout et qu'ils sortent de nos standarts habituels.
En plus certains ont un propos qui est terriblement contemporain : Metropolis est un pur chef d'oeuvre qui a faillit disparaitre à tous jamais et Fritz Lang est un orfevre de la mise en image.
Tiens d'ailleurs à ce propos, est ce que quelqu'un possède un lien pour télécharger les films de Méliés ?
Jer sais que quelques uns ont été sauvé et je voudrai que ma fille les voient.

Répondre

jan dit :

11/08/2014 à 20:43

Tu trouveras la plupart des Méliès sur Youtube.

Répondre

JR dit :

10/08/2014 à 18:51

Tout ça parce qu'il n'y a pas Vin Diesel, que y a pas de vroum pan-pan et que c'est pas Rihanna à la bande son.

Répondre

Anonyme dit :

10/08/2014 à 19:38

Freaks chiant??? Encore un qui à des gôuts de chiotte

Répondre

Film Streaming dit :

15/05/2014 à 15:28

Merci pour cette liste.

Répondre

flxmax dit :

06/07/2014 à 19:01

elle est pourri ta liste

Répondre

Alfred dit :

07/07/2014 à 14:03

Pas autant que toi qui crache gratuitement, et basé sur tes propres goûts, sur le travail de mise en ligne de contenu.

Répondre

ABRUTIS dit :

11/07/2014 à 12:39

Elle est pourri ta liste ? Il y a au moins 3/4 des films qui sont considérés aujourd'hui comme des chef d'oeuvres

Répondre

Robert dit :

09/08/2014 à 19:03

Ignare !

Répondre

Anonyme dit :

15/07/2014 à 16:43

Inculte!

Répondre

Alcaponche dit :

09/08/2014 à 14:32

Tu connais rien au cinéma alors, ce sont tous des films légendaire que t'a là.

Répondre

Zetourist dit :

09/08/2014 à 17:05

Le type qui croyait avoir le dernier transformers 4

Répondre

Anonyme dit :

13/08/2014 à 08:06

Mdrrr! Bien répondu

Répondre

Yfig dit :

09/08/2014 à 23:23

Faut reconnaître qu'a priori … c'est pas des films faciles … sauf si on a envie de se fendre la gueule de leur niaiserie !!! 😃😃

Répondre

Anonyme dit :

12/08/2014 à 11:29

Va te fait foutre

Répondre

Anonyme dit :

13/08/2014 à 08:10

Va boire ton coca

Film Streaming dit :

13/04/2014 à 12:30

Les artistes qui ne produisent pas grand chose, sont comme des paysans qui ne tirent pas beaucoup de leur terre.
Si cela a une grande valeur ils s'en sortiront, si c'est du foin peu ne les nourrira pas correctement.

Répondre

Kiloutoutou dit :

05/04/2014 à 21:15

CypherFunk crypto-monnaie musicale, vous comprendrez un jour ?

Répondre

anonyme picard dit :

10/03/2014 à 19:28

Est-ce que vous avez répertorié des films du patrimoine français qui soient disponibles sur un site légal français? ?

Répondre

Film streaming dit :
05/03/2014 à 14:24

ça c'est bien dit !

Répondre

Film streaming dit :
05/03/2014 à 14:22

j'aimerais savoir si un petit groupe de musiciens venant jouer sur un festival

Répondre

Blog Voyage Way dit :
18/02/2014 à 16:37

Excellent, je ne le savais pas!

Accessoirement, ça me fait aussi découvrir des vieux films que je ne connaissais pas.
Merci pour ce billet.

Répondre

Narbioo dit :
16/01/2014 à 16:01

Bonjour,
L'affiche que vous avez utilisé n'est en rien l'affiche officielle du film. C'est une création de l'illustrateur belge Laurent Durieux.

Répondre

POUJOL-ROST Mathias dit :
27/12/2013 à 19:18

Je ne suis pas le suel à penser que l'expression « tomber » dans le domaine public ne rend pas hommage à ces oeuvres qui méritent au contraire de pouvoir être partagé et accédé par le plus grand nombre.

C'est propre le DP (Domaine Public), ce n'est pas sale !

Répondre

POUJOLROST Mathias dit :
27/12/2013 à 19:24

J'ai oublié de préciser : c'est le verbe élever, s'élever qui devrait êtrre employé, comme d'autres commentatrices-eurs l'ont fait remarquer.

Répondre

Law Xatif dit :

12/08/2014 à 11:39

Je m'étais justement fait la même réflexion, merci!

Répondre

sonia dit :

27/12/2013 à 12:28

Ces films ne sont pas seulement des chefs d'œuvre par l'histoire qu'ils racontent, leurs lumières et leurs mises en scènes, même l'esthétique de leurs affiches et hors norme.

Répondre

courtens andrebelgique dit :

11/07/2014 à 22:14

votre travail,merite toute notre reconnaissance encore merci pour ces bijoux

Répondre

Joe dit :

25/12/2013 à 18:38

Hélas ces films ne sont pas du tout dans le domaine public.

Répondre

nivelle dit :

19/01/2014 à 12:10

explique s'il te plait , sont ils ou pas ? et pourquoi ? merci ! lionel

Répondre

Ska dit :

26/01/2014 à 16:05

Passé 53 ans les fims ne sont plus soumis au droit d'auteur
Un calcul simple a faire...

Répondre

Anonyme dit :

01/03/2014 à 21:09

ta geule

Répondre

Stephanie dit :

25/12/2013 à 17:40

Le terme artiste est un terme confus et vague... Parlons plutôt

de choses concrètes : cinéaste, scénariste, décorateur, éclairagiste, monteur, mais aussi musicien, écrivain.

Lorsque nous travaillons, il nous semble normal qu'on nous paie. Idem pour les producteurs culturels !

J'ai pas mal d'amis et de relation écrivains, et je connais quelques cinéastes. Eh bien, leurs revenus dépendent uniquement de nous, le public ! Si nous achetons leurs bouquins et leurs films, ils touchent un pourcentage. Au final, pour la plupart d'entre eux, c'est anecdotique (une ou deux fois le SMIC par an !), et ils ont un boulot alimentaire à côté (de jeunes réalisateurs de courts métrages, des écrivains débutants). En espérant le succès.

Pour une poignée d'écrivains (Stephen King, J.K. Rowling, Bernard Werber, l'auteur des fourmis, par exemple), c'est un succès mondial, qui les rendra riches ou du moins très aisés. Pour la plupart, ça sera 5, 10, 15 ans de galère pour arriver (peut-être) à se faire une réputation, et à gagner un public fidèle, même limité. Pour une toute petite minorité, ça sera, à 40 ou 50 ans, des revenus corrects, c'est-à-dire entre 2 et 5 fois le SMIC.

Mais si nous piratons trop les films ou les livres, les revenus des auteurs finiront par se tarir. Ils ne pourront plus vivre de leur travail, et cesseront, ou feront de la daube commerciale à grosse diffusion, à l'abri des dégâts du piratage… Certes, le numérique est encore trop cher, mais des éditeurs passionnés et des auteurs dynamiques commencent à créer des livres numériques peu chers. Si nous les piratons, même lorsqu'ils seront à 1, 2, 4 euros, ils cesseront de pouvoir investir le temps et les moyens nécessaires pour fabriquer, faire connaître, diffuser sur des plate-formes.

Voilà. C'est aussi simple que ça.

Une fois largement rentabilisés, en revanche, je suis moins à cheval sur le droit d'auteur des trusts et des auteurs morts. Leurs royalties, c'est pour leurs héritiers, qui n'ont rien à voir avec le talent de leurs ascendants. Ceci dit, c'est pareil dans l'industrie : les enfants héritent des trusts familiaux sans avoir jamais rien créé 🙂))

Répondre

psyberpunk dit :

12/01/2014 à 11:35

chere Stephanie :
je suis tout a fait d'accord avec votre propos, étant compositeur depuis maintenant 30 ans ! … j'ai accessoirement travailler entre temps comme programmateur de salle de concerts et festivals, annimateur a la radio nationale en suisse, agence de placement pour nouveaux artistes, jouer dans des festivals de plus de 10'000 personnes, vendu mes morceaux a des labels undergrounds, ….etc …. donc je crois avoir un peu fait le tour des intervenants dans le monde de la musique:
tout ca pour dire que 30 ans d'expérience m'ont prouvé que LES DROITS DAUTEURS CA NE FONCTIONNE PAS (OU POUR ETRE PLUS PRÉCIS: QUE POUR LES MAJORS) !!!!!! …. …
pour tout ceux qui veulent garder leur liberté et qui s'auto-produisent

ou vendent leur musique a des labels indépendants: des cacaouetes… ou pour etre plus précis: quelques misérables % de ce qui devrait être payé si les règles de répartition des droits d'auteurs défini par des sociétés tels la SASEM, SUISA, GEMA : étaient respectés !!!!
le gros problèmes cest que ces « fonctionnaires » sont les 1er a venir harceler les petites salles de concerts pour qu'ils payent leur redevance… mais ensuite c'est les derniers pour payer les artistes qui y jouent !!!!
je m'explique: ces gros flemards, dès qu'ils ne trouvent pas l'artiste ou le titre (et c'est le cas dans 98% des cas de la musique que j'ai joué en 5 ans a la radio : FOND COMMUN !!!!
quesaco ??? et bien une grosse tirelire, qui est ensuite redistribuée (le concept pourrait encore etre accepté . SAUF QUE : comment est-ce qu'ils redistribuent ??? : en fonction des ventes de disques : cad que la poignée de multimillionnaires et surtout leurs héritiers : touchent en plus l'argent qui devrait revenir aux artistes underground !!! … lamentable ….
donc oubliez ces droits d'auteurs … pour la musique en tout ca : c'est de la foutaise pour protéger la grosse industrie du disque (qui est d'ailleurs morte !!!! 😉

Répondre

Bidouffe dit :

14/02/2014 à 19:37

Je rajouterai quand même que ce problème de la piraterie est un faux problème. Le vrai problème, c'est ce qu'en font la plupart des gens. Je ne cache pas qu'il m'arrive de télécharger films, musiques et livres. Cependant, quand je tombe sur quelque chose qui me plait, je l'achète et j'en fais la pub autour de moi. Pour moi, le téléchargement est une source inépuisable de découvertes que je n'aurais jamais faites si je n'étais pas passé par ce procédé illégal. Voilà à quoi devrait servir le téléchargement. Découvrir. Ensuite, le respect des auteurs que nous apprécions voudrait que chacun prenne la responsabilité d'acheter un original.

Mais les notions de respect et de responsabilité sont des notions, malheureusement, trop oubliées, de nos jours.

Répondre

Samesuffit dit :

28/07/2014 à 11:41

Tt est dit, pour les descendants suis d'accord aussi; qu'ils bossent…
) ok
Mais de « rentes » enfin bon c'est pas moi qui fait les lois.

Répondre

chapron dit :

25/11/2013 à 10:00

bon le problème c'est qu'il n'y a pas de sous titres en français. Sinon,pas d'accord avec la propriété intellectuelle. et puis il y en a beaucoup qui confondent artisan et artiste.

Répondre

Anonyme dit :

26/12/2013 à 08:59

La distinction entre artisan et artiste est récente ! Les latins avaient un seul mot pour les désigner, et notre culte de l'Artiste ne s'est établi qu'avec le romantisme… Sous Louis XIV, un ferronnier de Versailles et Racine, c'était quasiment la même chose. Aujourd'hui, on appelle « artiste » l'auteur d'une œuvre patiemment élaborée au cours des décennies et une petite chanteuse de variété éphémère… Un grand écrivain, par exemple, c'est un artisan, qui retaille patiemment son oeuvre jusqu'à ce qu'elle lui paraisse parfaite, rogne ses phrases, s'épuise sur la place d'un point-virgule. Un artisan !

Répondre

farry dit :

24/11/2013 à 18:25

Salut Golem 13,
Au vu de ces commentaires, ça vaudrait le coup de faire un petit article sur la propriété intellectuelle et le domaine public. Pour info rapide, les films d'archive.org SONT dans le domaine public AMERICAIN (le site est tout ce qu'il y a de plus légal et très informé sur ces questions), les films américains sont donc dans le domaine public mondial; la plupart des films européens dont l'auteur est mort avant 1943 le sont aussi.

Répondre

Vade dit :

15/11/2013 à 13:36

Je n'ai trouvé nulle part le classique « The monkey's paw » d'Ernest Schoedsack, un comble !!!

Répondre

yves bernard, cinéma tuktuk dit :

23/05/2014 à 12:56

bonjour, je suis très intéressé pour en savoir plus sur ce film car j'ai beaucoup travaillé sur les réalisations de Ernest simon Sheodsack. et donc je suis preneur de toutes les informations possible. Merci de votre aide!
Yves bernard.

Répondre

aymericism dit :

24/09/2013 à 12:06

L'art est en contradiction totale avec le fonctionnement des sociétés modernes. Il est assez facile de le récupérer et de désigner des médiocres comme étant des artistes. Mais la vérité, et chacun le sait, est que l'art n'est pas un simple

travail. À vrai dire il faut être complètement dingue pour placer sa vie dans une telle démarche. On peut certes s'imaginer que c'est de la glande mais la vérité est qu'il existe une concurrence féroce et que si beaucoup se sentent appelés, peu sont élus. Il est difficile d'accepter que peu sont véritablement capables de devenir des maîtres ou même simplement de « bons » artistes. Ce qui semble être de la fainéantise est le coeur même du processus artistique, et c'est ce qui pourra, parfois, donner lieu à des imaginaires passionnant pour les autres. Tant pis si certains ne le comprennent pas et se complaisent à adresser milles reproches. La vérité est que, du point de vue de l'utilitarisme dominant des sociétés modernes, l'art n'a justement aucune utilité… et pourtant quasiment personne de vit sans art. C'est une question de Sens et non d'Utilité. Si la société n'était pas un gigantesque marché où les hommes sont la matière première à exploiter, peut-être que les choses seraient comprises un peu mieux. Mais l'injustice du monde moderne ne rend pas pour autant légitime la condamnation de l'art. La critique est aisée, l'art difficile.

Répondre

Erick de Armas dit :

18/10/2013 à 01:08

Merci por ce commentaire

Répondre

art de mini dit :

23/11/2013 à 14:59

pas tout à fait d'accord. L'art est non seulement utile mais indispensable. L'Art sert entr'autre à communiquer des idées (dont celles qui contestent l'ordre établi) .à partir du moment ou une oeuvre d'art se commercialise elle a perdu sa fonction mais peut être pas complètement…(ex : Picasso) . les petits artistes touchent eux aussi un public mais il est moins grand.

Répondre

Plouf dit :

24/11/2013 à 21:00

C'est faux! Il n'y a pas de bons ni de mauvais artistes; si vous vous interdisez d'être sensible à une certaine forme d'art, tant pis pour vous; L'art appartient à tout le monde, tout le monde peut faire de l'art, et chacun a le droit de décider de ce qui est de l'art ou pas selon lui. « L'Art n'existe pas, il n'y a que des artistes. » Comme pour la gastronomie, sur l'échelle du plaisir, je mets au même niveau un plateau de foie gras dans un super dîner qu'un kébab à 4h du matin! Je ne place pas au même niveau que vous la notion d'art, qui est d'ailleurs quasiment impossible à définir. Ce que je vois, c'est que l'art tel qu'il est défini aujourd'hui me met mal à l'aise, parce qu'il tend à exclure une partie de la population, qui se résigne à dire qu'elle ne peut pas le comprendre et encore moins le faire, à cause de discours comme le votre. L'art devient élitiste et

c'est vraiment dommage. Quand je vois par exemple des lieux très vivants comme le 104 à paris, et tous les petits artistes qui font des choses géniales, mais qui n'ont pas reçu leur diplôme « Télérama », je me dis qu'on a une très mauvaise approche de l'art aujourd'hui : seuls les initiés ont le droit de donner leur avis, les autres doivent « être éduqués au goût ». Voilà, tout ça pour dire qu'à mon avis, on ne peut pas dire « bon » ou « mauvais » en art, et un artiste ne se définit pas par son nombre de critiques favorables, mais bien parce qu'il a décidé de créer quelque chose dans le but de faire naître une émotion chez son public. Puis, par essence, il ne peut pas y avoir de concurrence en art, -c'est là que la nuance est importante- il n'y a de la concurrence que pour atteindre ce que la critique juge comme étant de l'art. Au final, initiés ou non, j'ai l'impression que beaucoup de gens s'interdisent une approche honnête de l'art, à savoir aborder une oeuvre simplement, sans préjugés ni montagne de théorie.

Répondre

Anonyme dit :

27/11/2013 à 11:30

+1

Répondre

Anonyme dit :

13/08/2014 à 12:34

c'est de la bouillie intellectuelle ton propos, plouf !

Répondre

Pierre dit :

12/09/2013 à 20:58

Quand nous achetons un téléphone, l'objet lui-même ne vaut pas la moitié du prix de vente : sont pris en compte la conception du produit et toutes les heures de recherches, de création. On trouve cela normal pour le matériel, pourtant totalement inutile à notre élévation spirituelle. Le travail d'un artiste derrière son oeuvre a autant de valeur. Dans une société où l'art est un business le nombre d'imposteurs qui n'ont d'artistique que leurs compétences de rapace, le métier d'artiste n'a plus aucune valeur. Que l'on mette aux oubliettes les intermédiaires entre artistes et spectateurs, à l'heure de l'internet moderne cette façon honnête de vivre de son art n'est pas encore assez démocratisée. Il y a encore beaucoup à faire dans cette engrenage capitaliste sans fin.

Pierre

Répondre

Jason Leroi dit :

04/09/2013 à 23:33

Pas vraiment d'accord avec tout ça, il y pas mal de bullshit mais je rejoins Maxime.
Un artiste est un membre à part entière de la société, tantôt il vit de son art ou de royalties, tantôt (le plus souvent) il doit exercer une activité économique complémentaire pour avoir le « loisir » de produire ses oeuvres. Je pourrai être d'accord et pas sur de nombreux commentaires, mais la plupart sont vains car ils expriment un point de vue privé, c'est important de dire ce que l'on pense mais cela fait il progresser la discussion? qu'est ce que le travail? Comment doit il être perçu aujourd'hui? A quoi devrait il servir? comment est il réparti? Pourquoi ces types de rémunérations différents d'un secteur à l'autre d'où cela vient il? Effectivement le cliché de l'artiste cigale à la peau dure mais tout qui exerce une activité artistique ne peut qu'être choqué par ce qui lui paraît injuste et ignorant.
La jalousie vient du fait que l'artiste semble papillonner , et faire ce qu'il veut mais reste proche du peuple. Un chef d'entreprise qui aurait de nombreux avantages fiscaux et une vie de bohème est envié lui aussi mais se permettrait on de le conspuer de fainéantise? Les clichés ont la vie dure en sociétés, mais ils permettent la cohésion du groupe, c'est ce que l'on appelle le fond commun, qui nous permet de communiquer. Le fonctionnaire aussi est mal vu , pourtant en sociologie on vous dira que la bureaucratie est la méthode la plus efficace de travail, et d'ailleurs si le capitalisme à critiqué la bureaucratie lourde des pays de l'est ce système en use lui - même abondamment, certains critiques pensent même que la privatisation génère plus de postes inutiles qu'auparavant. à voir.
Donc le droit d'auteur, permet justement sur un régime de méritocratie de rembourser l'argent indu des années d'apprentissages des artistes. le problème c'est que les ayants droits ensuite privatisent cette manne financière et c'est d'autant plus choquant quand on sait qu'ils se sont parfois opposés à la carrière d'artiste du membre de leur famille disparu.J'en reste là mais voyez comme c'est complexe. ma conclusion c'est qu'il faut redéfinir la valeur travail dans notre société à l'aune de l'histoire du travail
Ben ces imbéciles d'artistes devraient se faire payer quand ils travaillent et pas chercher à se faire payer ensuite quand on leur a rien demandé.
Tu travail 1 heure, tu es payé 1 heure (pas 50 ans).
Artiste n'est pas un métier à moins que vous l'écriviez avec un grand « E » comme égoïste. Bien des peintres, des musiciens, des écrivains n'ont rien d'artistes. Je connais beaucoup de femmes de ménages, d'ouvriers et d'artisans qui sont plus artistes que ça.
Celui qui se dit lui même artiste n'a aucune crédibilité à mes yeux. De plus tout le monde voudrait bien vivre de gratter un peu sa guitare et boire des bières dans les soirées mais si tout le monde faisait ça il n'y aurait plus rien a bouffer. Et si ces gros feignants participaient comme les autres on aurait peut être tous le temps de gratter un peu sur nos guitares.

Mais bien sur que les artistes doivent toucher qqch de leur travail, qui peut prendre du temps avant d'accoucher de l'oeuvre.
MAIS 70 ans, s'ils n'ont rien fait de plus, pourquoi ?

Je me lève tous les matins pour aller au travail, et si je ne fais rien, je ne suis pas payé.
Je ne peux me permettre de vivre sur un coup de génie (et encore, parfois…) 45 ans en sortant en boite tous les soirs et alimentant Voici.

Les artistes méritent de gegner en juste récompense de leurs efforts, de leur génie s'il en est, mais en est on là?
Où est le génie de certains, et n'a t il pas été surévalué financièrement?

Les artistes qui ne produisent pas grand chose, sont comme des paysans qui ne tirent pas beaucoup de leur terre.
… reste qu'à moins d'une catastrophe psycho-géologico nucléaire, le droit français de s'applique pas en dehors des frontières françaises. Dans le cas de Lang et de Hitchcock, ce serait le droit américain (et partiellement teuton, donc européen). Et l'on retombe sur la notion de copyright dépendant de l'auteur ou de l'éditeur selon les termes de la transaction signé entre ces deux parties. C'est la raison pour laquelle certains auteurs US encore vivants mais ayant travaillé pour un éditeur depuis longtemps disparu (donc n'ayant pas reconduit ses droits) voient certaines de leurs œuvres tomber dans le domaine public.

Certes, cela est nuisible aux auteurs. Cela n'est pas nuisible aux nombreux éditeurs spécialisés dans la reprise d'ouvrages « oubliés », et qui cherchent à propriétariser quelque chose qui ne leur a pas couté un centime.
…et encore je n'aborde pas la question épineuse des droits sur les œuvres orphelines, qu'en d'autres lieux on qualifierais de racket légalisé au profit d'une catégorie socio-professionnelle.

En tout état de cause, il est légitime qu'un auteur puisse décider lui-même, sans être conspué par une horde d'ado « téléchargeurs », si ses œuvres doivent être librement partagées ou strictement commercialisées.

En revanche, il serait hautement souhaitable que le statu d'éditeur soit formellement écarté de la gestion des droits d'auteurs. Cette situation est périlleuse pour la survie des auteurs, pour la préservation de l'idée même de création (par opposition à l'idée d'industrie de produits de loisir audio-visuels et d'écrits pour lesquels le droit « d'auteur », ou le droit de production industrielle ne doit excéder que le temps de la « date de péremption de l'œuvre « non artistique »).
Un éditeurs est un marchand de soupe. Tout comme un marchand de soupe, il a le droit de vivre du fruit de ses productions. Mais ne lui accordons pas plus de droits qu'un marchand de soupe.
Si cela a une grande valeur ils s'en sortiront, si c'est du foin peu ne les nourrira pas correctement.
Mais il faut que ce soit dans une mesure raisonnable!

Il y a des artistes qui triment et n'ont pas les avantages du statut, ont un travail en même temps, et d'autres qui bullent à

part de temps en temps et se dorent la pillule.
Par exemple la taxe sur la copie, je connais des artistes reconnus dans un milieu, qui vendent un certain nombre d'albums, mais dans une niche sans aucun support médiatique « officiel », et eux ne verront jamais la couleur d'une trace même de cet argent, alors qu'ils ont un travail pour se payer le studio de répet, et qu'ils dépensent plus pour leur art qu'ils ne gagnent, sur les années.
Quid de la taxe sur ces mêmes supports, qu'un petit indépendant paye pour produire ses propres CD ou DVD pour la production par des pros, alors qu'il fait pour lui et que c'est la SACEM qui touche, et lui, il paye pour quoi?

Ces histoires de droits d'auteur, il y a vraiment des choses qui clochent, des porcs qui engraissent sur le dos de plein d'artistes et de « clients » d'art.
A noter que pour que les films arrivent dans le domaine public, il a fallut que les laboratoires conservent les éléments gratuitement, et que les films soient restaurés aux frais des contribuables (ex plan nitrate 94). Les « ayant droits » se contentant de réclamer leurs droits, jamais leurs devoirs. Il reste que même dans le domaine public le droit à l'image reste fort, et que des procédures seront inévitables…Il faudra bien revenir sur les privilèges des « ayant droits » qui freinent l'accès à de nombreuses oeuvres qui font parties de l'histoire.
Des artistes qui se gavent, il y en a en réalité bien peu, même s'il se gavent beaucoup.
Pour rémunérer les artistes, je suggère un paiement par l'État, à la pièce produite (rémunération profitant à l'auteur) et non à la pièce vendue (rémunération profitant aux éditeurs et producteurs, et en plus favorisant la médiocrité commerciale qui cherche à se vendre à tout prix).
L'idée est de libérer la création/l'art/appelez ça comme vous voulez… de considérations pécuniaires de la part de l'auteur.*

Si vous n'avez pas envie qu'on touche à vos impôts, le « pay what you want » (très bon article sur wikipédia) est une solution parfaitement adaptée à ce type de marché et pratiquée par de nombreux artistes underground.

Il est également possible que les artistes aient un autre boulot à côté. Mais c'est évidemment plus contraignant. C'est le choix que j'ai fait; et mes 2 boulots s'enrichissent mutuellement. Je ne roule pas sur l'or bien sûr, mais je n'ai pas besoin de plus. Mon enrichissement n'est pas financier. (l'enrichissement non financier devrait d'ailleurs être considéré sérieusement par le plus grand nombre, pas uniquement ceux qu'on classe dans la case « artistes ».
Un films ou tout autre arts prend du temps à créer, il peux aussi y avoir beaucoup de frais des personnes à rémunérer pour arriver à un bon résultat.

Il est donc normal que les oeuvre ai un prix et que les personnes qui ont passer du temps et de l'argent soit rémunérés…Le soucis c'est que depuis bien longtemps il était facile pour eux de gagner beaucoup d'argent et que maintenant il en touche moins à cause du partage « piratage »
La seule chose qui m'intéresse dans tout ça c'est bien le fait que je vais pouvoir regarder quelques perles du 7ème art qui

ne sont disponibles nulle part (il existe quelques sites qui valent le coup quand même) , en tout cas pas dans les magasins vidéos que je peux voir dans nos villes , ni dans les cinémas ultra-modernes qui se construisent un peu partout . revoir des Hitchcock , les films où figurent Vincent Price , des westerns , des Buster Keaton , des Jodorowsky , eh bien ça n'a pas de prix …

La solution est surement de revoir les prix de vente à un niveau plus attractif pour permettre de satisfaire tout le monde. Car il y a une différence entre gagner de l'argent et se gaver à mort comme les stars d'Hollywood. Il devront bien revoir leur tarifs à la baisse si il veulent continuer à faire des films…
Je gagne ma vie depuis 35 ans comme dessinatrice de costume pour le théâtre, pour rendre cette situation possible j'ai ajouté à cet art pendant 25 ans…la télé et le cinéma…nous sommes une industrie précaire qui change selon les gouvernements , (crédit d'impôts ect) et les productions…nous devons nous adapter continuellement à de nouveaux employeurs de plus en plus exigeants….Oui dans le tas de gens qui travaillent dans ce milieu il y en a quelques uns qui semblent bien réussir, ceux-ci souvent profitent du talent des autres dans la chaîne ..et savent faire fructifier ce talent en soi..mais à leur bénéfice personnel…J'en ai vu plusieurs tomber aussi..couler à pic ..D'autres sont en voie de……Ne vous fiez pas aux apparences…Ceci écrit…Quand tous les concepteurs d'une production sont bien morts et enterrés je suis bien heureuse de pouvoir profiter de cette aubaine…:)
Quels commentaires stériles. Voilà la rhétorique contemporaine : prendre de mauvais exemples, réfléchir certes mais très mal. Ces oeuvres ont été « élevées » dans le domaine public je ne sais combien d'années après leur sortie au cinéma, de la même manière qu'une oeuvre littéraire l'est au bout d'un certain temps. Accessible à tous, car le film n'est plus dans le circuit classique de la rentabilité, ses auteurs en sont morts, ceux qui ont participé à l'oeuvre ont reçu ce qu'ils devaient recevoir. Je ne trouve cela aucunement choquant que tous le monde puisse maintenant avoir accès à ces films car ce système n'a rien à voir avec celui du piratage des films actuels. On parle d'autre chose ici. Si vous n'êtes pas capable de ce genre de nuances, j'en suis fort triste pour vous. Combien de temps alors pour un nouveau dictateur?
Si tu avais vu ne serait-ce que 3 films de cette liste, tu serais un peu plus critique face aux « nouveautés » qui ne font que reprendre les idées que des génies visionnaires ont déjà mis en image.

Certes, la forme a évoluée (la technique) mais le fonds aurait tendance à régresser… Enfin pour ceux qui pensent qu'un film ne se résume pas à une explosion toutes les 30 secondes.

Merci de m'avoir lu.
Jason

Répondre

Nagisa dit :

22/08/2013 à 07:44

J'ai lu cette discussion sur le « travail ou supposé non travail artiste » , sur le droit d'auteur , etc... La doxa bat son plein dirait-on. Un artiste est un membre à part entière de la société, tantôt il vit de son art ou de royalties, tantôt (le plus souvent) il doit exercer une activité économique complémentaire pour avoir le « loisir » de produire ses oeuvres. Voyez déjà comme on pourrait mettre des guillements partout. Je pourrai être d'accord et pas sur de nombreux commentaires, mais la plupart sont vains car ils expriment un point de vue privé, c'est important de dire ce que l'on pense mais cela fait il progresser la discussion? Je vais donc tenter quelque chose : qu'est ce que le travail? Comment doit il être perçu aujourd'hui? A quoi devrait il servir? comment est il réparti? Pourquoi ces types de rémunérations différents d'un secteur à l'autre d'où cela vient il?
Effectivement le cliché de l'artiste cigale à la peau dure mais tout qui exerce une activité artistique ne peut qu'être choqué par ce qui lui paraît injuste et ignorant. La jalousie vient du fait que l'artiste semble papillonner , et faire ce qu'il veut mais reste proche du peuple. Un chef d'entreprise qui aurait de nombreux avantages fiscaux et une vie de bohème est envié lui aussi mais se permettrait on de le conspuer de fainéantise? Les clichés ont la vie dure en sociétés, mais ils permettent la cohésion du groupe, c'est ce que l'on appelle le fond commun, qui nous permet de communiquer. Le fonctionnaire aussi est mal vu , pourtant en sociologie on vous dira que la bureaucratie est la méthode la plus efficace de travail, et d'ailleurs si le capitalisme à critiqué la bureaucratie lourde des pays de l'est ce système en use lui -même abondamment, certains critiques pensent même que la privatisation génère plus de postes inutiles qu'auparavant. à voir. Donc le droit d'auteur, permet justement sur un régime de méritocratie de rembourser l'argent indu des années d'apprentissages des artistes. le problème c'est que les ayants droits ensuite privatisent cette manne financière et c'est d'autant plus choquant quand on sait qu'ils se sont parfois opposés à la carrière d'artiste du membre de leur famille disparu.J'en reste là mais voyez comme c'est complexe. ma conclusion c'est qu'il faut redéfinir la valeur travail dans notre société à l'aune de l'histoire du travail

Répondre

maxime dit :

31/05/2013 à 01:45

Ben ces imbéciles d'artistes devraient se faire payer quand ils travaillent et pas chercher à se faire payer ensuite quand on leur a rien demandé.
Tu travail 1 heure, tu es payé 1 heure (pas 50 ans).
Artiste n'est pas un métier à moins que vous l'écriviez avec un grand « E » comme égoïste. Bien des peintres, des musiciens, des écrivains n'ont rien d'artistes. Je connais beaucoup de femmes de ménages, d'ouvriers et d'artisans qui sont plus artistes que ça.
Celui qui se dit lui même artiste n'a aucune crédibilité à mes

yeux. De plus tout le monde voudrait bien vivre de gratter un peu sa guitare et boire des bières dans les soirées mais si tout le monde faisait ça il n'y aurait plus rien a bouffer. Et si ces gros feignants participaient comme les autres on aurait peut être tous le temps de gratter un peu sur nos guitares.

Répondre

Gaston dit :

03/06/2013 à 07:59

C'est beau l'aigreur anti-artistes!

Répondre

phil63 dit :

03/06/2013 à 21:19

rien ne t'empêche de faire le choix d'essayer de vivre de tes talents artistiques mais n'oublie pas que cela demande aussi beaucoup de travail (chose que tu semble ignorer) tu verra que se n'est pas si facile, mais peut-être n'as-tu aucune sensibilité artistique

Répondre

Anonyme dit :

30/06/2013 à 12:13

va te faire foutre

Répondre

ilda dit :

02/07/2013 à 02:16

Heureusement qu'il y a des lois pour protéger les créations des artistes. Un artiste ne crée pas par égoïsme, mais par talent, parce que dans sa nature il y a l'art. Si ils peuvent être payés par ses créations tant mieux, artiste n'est pas un travail qui donne une sécurité de l'emploi. Je reconnais la beauté de ce que les artistes m'ont donné faisant de ma vie une vie humaine, digne d'être vécue. Que ferions nous sans musique? sans les peintres, sculpteurs? les chanteurs et chanteuses, la dance? Le théâtre, le cinéma? J'ai le minimum retraite , peu d'argent pour l'art, mais dés que je peux je me paie une toile. Et je paie satisfaite. Je suis contre cette système néo libéral qui nous réduit à rien, mais jamais je serai contre l'art et ceux qui le font pour nous.

Répondre

Allezhop dit :

11/08/2013 à 23:25

Artiste n'est pas un métier à moins que vous l'écriviez avec un grand « E » comme égoïste. J'aime ta maxime, Maxime. Un vrai talent artistique !!!

Répondre

Guillaume dit :

14/08/2013 à 22:20

Parce que tu crois que pour une heure de prestation artistique, il n'y a qu'une heure de travail, au quel cas il faudrait au moins payer les deux heures… Ah Ah Ah je me marre!

Répondre

matthieu dit :

16/08/2013 à 16:45

…tiens je vais te montrer si je travail pas petit s.lop.rd d'ignare.
Tu te prend pour qui avec tes propos pourris, puis tout le monde peux pas le faire ce métier d'artiste.
Un artiste : c'est un artisan qui pense le monde dans le quel il vit. C'est bien pour ça que tu le fais pas car t'es insensé.
Garde ces propos pour toi et ne nous compliques pas la vie.
Achètes nous des oeuvres « avec ta monnaie durement acquise », pour qu'on puisse garder de bonnes relations, le reste… on est une forme de résistance en faisant ça, pour toi aussi.
Change ton point de vue avant d'aborder des sujets compliqués.
Profite des 5000 films qu'on te propose et reviens après (va faire un tour).

Répondre

cid dit :

18/08/2013 à 17:03

hé bien Maxime, si les idiots volaient tu serais le concorde! Je te plains, ta vie doit être bien triste pour être aussi aigris, au lieu de t'enfermer dans ta « beaufitude » regarde, écoute … l'art est la lumière de la vie, si tu fais un petit effort, il va révéler en toi des émotions dont tu n'as même pas idée!! Aller courage l'ami ouvre ton cœur et ton âme a la beauté, enfin révélé, de la vie!

Répondre

Geronimoze dit :

19/08/2013 à 06:10

Imbécile…

Répondre

Joseph dit :

22/08/2013 à 18:17

Certes, je ne suis pas un grand fan de droit d'auteur… mais devant de telles bêtises, je ne peux pas me taire.

Tout dépend ce qu'on appelle « artiste » ou métiers « artistiques ». Un artiste ne passe pas son temps à « gratter » un peu sur sa guitare. ça, ce sont les produits de consommations que nous serve la radio.

Je travaille le piano, peut-être n'en ferais-je rien plus tard, mais je passe au minimum 3h par jour, et plus fréquemment aller jusque 5 à 8h. Et tous les jours, pas de WE, pas de semaines de vacances, pas de deux mois libres comme tous les étudiants normaux. Mais il est sur que

l' »artiste » est un glandeur de première…
Que dire du deuxième au concours reine Elizabeth, qui disait travailler 12h par jour? C'est sur qu'il devrait faire ça en loisir, à côté d'un p'tit job, après tout le musique, c'est pas un métier.

Et pour la rémunération… quand on voit que certaines personnes se tapent des heures de préparation, pour être payé avec un cachet de 50 euros au concert, c'est ça être payé pour son travail? Parce que si les artistes étaient payés pour leurs heures de travail, et ce, même celle du travail préparatoire, car le travail d'artiste ne consiste pas uniquement à parader sur scène, j'en connais beaucoup qui seraient très heureux.

Ne mélangeons pas les torchons et les serpillières, le mythe de l'artiste bien payé, ce n'est valable que pour ceux qui sont soutenus par les médias de masse, et qui ne sont qu'une minorité des artistes existants.

Ben ces imbéciles d'artistes devraient se faire payer quand ils travaillent et pas chercher à se faire payer ensuite quand on leur a rien demandé.
Tu travail 1 heure, tu es payé 1 heure (pas 50 ans).
Artiste n'est pas un métier à moins que vous l'écriviez avec un grand « E » comme égoïste. Bien des peintres, des musiciens, des écrivains n'ont rien d'artistes. Je connais beaucoup de femmes de ménages, d'ouvriers et d'artisans qui sont plus artistes que ça.
Celui qui se dit lui même artiste n'a aucune crédibilité à mes yeux. De plus tout le monde voudrait bien vivre de gratter un peu sa guitare et boire des bières dans les soirées mais si tout le monde faisait ça il n'y aurait plus rien a bouffer. Et si ces gros feignants participaient comme les autres on aurait peut être tous le temps de gratter un peu sur nos guitares.

Répondre

Joseph dit :
22/08/2013 à 18:18

Désolé du copié collé, je voulais garder le message à portée des yeux, et j'ai oublié de le supprimer.

Répondre

leila dit :
23/08/2013 à 03:29

magistrale !! encore un qui vote le pen !facho !

Répondre

Jason Leroi dit :
04/09/2013 à 23:26

C'est toi la facho.

Répondre

Cyril dit :
09/02/2014 à 08:18

Je ne vois pas bien le rapport entre la personne qui dit qu'un

artiste devrait être paye proportionnellement au travail qu'il fournit (en dégrossi c'est l'idée qu'il voulait faire passer)
et le parti nationaliste Italien de Mussolini… Avant de traiter n'importe qui de facho, il faudrait être sois même tolérant et s'ouvrir au dialogue. Et aussi réfléchir… Son idée a la base est au contraire communiste, basée sur le fondement marxiste qui dit qu'un docteur, un cordonnier ou un artiste devrait recevoir une somme similaire pour une heure de leur travail. Juste ou non, c'est à débattre, mais on ne peut pas accuser une personne qui se veut plus égalitaire de facho sans y réfléchir, surtout si on est artiste, on est censé être ouvert d'esprit.

Répondre

Paolo dit :

23/08/2013 à 11:07

Je ne suis pas bien ton raisonnement… Admettons que je compose une chanson en une heure et que je sois payé pour cette heure. Ensuite la chanson est enregistrée et c'est l'éditeur du CD qui va gagner de l'argent avec ma chanson? D'autres interprètes s'en emparent, la chantent sur scène, se font payer et moi je reste avec mon heure payée? C'est ça?

Répondre

Vincent K. dit :

27/08/2013 à 15:34

Cher Maxime,
L'artiste que je suis te suggère de calmement retourner à ton métier de comptable et de laisser les gens à la sensibilité exacerbée tenter de s'en sortir dans ce Monde qui ne leur laisse déjà guère de place.
J'ajoute que, d'une manière générale, parler de ce que l'on connaît est une méthode qui a fait ses preuves pour ne pas passer pour un abruti notoire.
Bisou.

Répondre

Panda dit :

25/12/2013 à 15:16

Parce que tu crois, Maxime, que s'auto proclamer artiste, ça signifie gratter 3 accords et boire des bières? Demande à Boris Vian dans quel état financier il s'est retrouvé… lui n'était pas très reconnu de son vivant, et pourtant, on le considère aujourd'hui comme un incroyable artiste!
Et qu'est-ce qui définit un artiste alors? Le « bon goût » général? Donc toutes les petites chanteuses en bikini d'un seul été, ce sont des artistes qui ont bossé dur? Mince alors, moi qui espérait un jour publier des bouquins, je vais plutôt songer à changer de sexe et me la jouer Miley Circus… (oups, pardon si j'en écorche le nom). Je ne sais plus qui avait cette phrase « Si quelqu'un décide que ce qu'il fait est de l'art, alors c'est de l'art ».
C'est bien beau de se remplir le ventre si on est incapable de nourrir l'esprit…

Répondre

Noodles dit :

30/05/2013 à 21:14

Petite question technique du coup : Etant en France, puis-je légalement faire un mash-up ou du vijing avec ces contenus par exemple ?

Répondre

FranzKarl dit :

22/04/2014 à 04:16

Salut Noodles, je suis VJ de suisse, voilà mon expérience : j'ai déjà posé la question à www suissimage ch, on m'a répondu que concernant les films c'est actuellement encore très floue (c'est pas un jeu de mots 😃) et qu'un contenu peut être utilisé tant qu'on ne reconnait pas la source qui a été utilisé. Ceci ne reflète pas mon opinion ni ma manière de faire, c'est la réponse que la coopérative m'a donné.

Répondre

Loïc dit :

23/05/2013 à 17:32

Euh, cette liste est bien gentille, mais je suis au regret de vous rappeler que le droit d'auteur en France (et plus généralement dans l'UE) fait passer les œuvres dans le domaine public 70 ans après la mort de l'auteur (au 1er janvier de l'année qui suit le soixante-dixième anniversaire de son décès pour être exact). Si l'œuvre est collective, on compte le dernier auteur survivant. Or Hitchcock est décédé en 1980. Donc les 39 marches ne seront pas dans le domaine public au mieux avant 2040 en France…

C'est valable pour la plupart des œuvres mentionnées, même les films de Fritz Lang qui datent des années 30 sont toujours sous droit d'auteur car Lang est mort en 1976… Même aux États-Unis, une œuvre postérieure à 1923 est probablement sous copyright. Au Canada, c'est 50 ans.

Donc téléchargez ces œuvres si vous voulez, mais techniquement c'est une violation du droit d'auteur français… Et ne me dites pas que le site indique des licences CC0 : moi aussi je peux écrire « CC0 » sur le dernier roman sorti, il n'en restera pas moins protégé par le Code de la propriété intellectuelle.
L'Internet Archive pourrait
1 – vérifier que le film est bien dans le domaine public (là, j'en doute)
2- bloquer le téléchargment selon l'IP de l'internaute, comme sur cetains sites de téléchargements de livres numériques.

À bon entendeur…

Répondre

Episodique dit :

27/05/2013 à 11:44

Mais si en France une autre loi pour prendre du fric, qui touche ce fric racketté ? Car pour un film canadien c'est 50 ans. Il y a une grosse magouille merdouille de plus avec la Sacem et ses collègues bien RIPOUX.

Répondre

Mily dit :

29/05/2013 à 12:43

Je vous confirme que travaillant dans le droit d'auteur, le post de Loic est tout à fait exact. La propriété intellectuelle française protège les droits pendant 70 ans (+ les prorogations de guerre) après la mort du dernier créateur, si bien qu'à mon avis aucune de ces oeuvres n'est tombée dans le domaine public.

Et pour ceux qui se demandent ou passent ce « fric taxé », sachez que le droit d'auteur est reversé aux ayants droits ayant participé à la création de l'oeuvre, et ce à chaque diffusion, ce qui rémunère de nombreux créateurs. Ce n'est pas, contre tout idée reçue, une taxe qui revient à l'état ou à Johnny, mais bien un revenu permettant d'encourager la création.

Merci de faire des recherches avant de dire n'importe quoi.

Répondre

Rico dit :

17/08/2013 à 09:47

Ouais bien sur…mais j'aimerais savoir si un petit groupe de musiciens venant jouer sur un festival et composant leurs morceaux toucheront un cent de la SACEM…j'en doute et pourtant on paye parce qu'ils ont joué.

Répondre

Dada dit :

29/11/2013 à 07:33

Et oui, un petit groupe de musiciens venant jouer sur un festival et composant leurs morceaux toucheront de l'argent de la sacem… Après le concert, même l'orga du plus petit festival fera remplir un papier où le groupe stipule le titre, la durée, et le nom des auteurs, compositeurs et interprètes… Pour toucher les sous il faut déposer ses titres à la sacem… Ils ne vont pas tout faire à ta place non plus… Pour le coup faisant parti d'un petit groupe dans des petits festivals… Je sais de quoi je parle. Et tu as raison, en plus on touche un cachet (souvent très symbolique) le jour même.
Cordialement

Répondre

Kaptain K dit :

25/12/2013 à 00:31

> « Après le concert, même l'orga du plus petit festival fera remplir un papier où le groupe stipule le titre »
> Hm ça dépend des milieux musicaux on va dire.. je ne l'ai jamais vu passer cette feuille « mythique » moi.

Garcia-a dit :

30/05/2013 à 20:50

A bonne entendeur egalement, archives.org n'est pas un site francais. Fritz lang n'est pas francais, romero non plus, browning et les autres encore moins.
Les etats-unis comptent a partir de la date de sortie du film, comme pour ce qui concerne la chronologie des medias en France. Ce qui d'ailleurs doit rendre ces films libres en vod gratuite selon les legislations françaises qui placent ce média huit ans après la sortie du film en salle.
Bon visionnage, et vive le cinema

Répondre

zenographie dit :

28/08/2013 à 11:47

… reste qu'à moins d'une catastrophe psycho-géologico nucléaire, le droit français de s'applique pas en dehors des frontières françaises. Dans le cas de Lang et de Hitchcock, ce serait le droit américain (et partiellement teuton, donc européen). Et l'on retombe sur la notion de copyright dépendant de l'auteur ou de l'éditeur selon les termes de la transaction signé entre ces deux parties. C'est la raison pour laquelle certains auteurs US encore vivants mais ayant travaillé pour un éditeur depuis longtemps disparu (donc n'ayant pas reconduit ses droits) voient certaines de leurs œuvres tomber dans le domaine public.

Certes, cela est nuisible aux auteurs. Cela n'est pas nuisible aux nombreux éditeurs spécialisés dans la reprise d'ouvrages « oubliés », et qui cherchent à propriétariser quelque chose qui ne leur a pas couté un centime.
…et encore je n'aborde pas la question épineuse des droits sur les œuvres orphelines, qu'en d'autres lieux on qualifierais de racket légalisé au profit d'une catégorie socio-professionnelle.

En tout état de cause, il est légitime qu'un auteur puisse décider lui-même, sans être conspué par une horde d'ado « téléchargeurs », si ses œuvres doivent être librement partagées ou strictement commercialisées.

En revanche, il serait hautement souhaitable que le statu d'éditeur soit formellement écarté de la gestion des droits d'auteurs. Cette situation est périlleuse pour la survie des auteurs, pour la préservation de l'idée même de création (par opposition à l'idée d'industrie de produits de loisir audio-visuels et d'écrits pour lesquels le droit « d'auteur », ou le droit de production industrielle ne doit excéder que le temps de la « date de péremption de l'œuvre « non artistique »).
Un éditeurs est un marchand de soupe. Tout comme un marchand de soupe, il a le droit de vivre du fruit de ses productions. Mais ne lui

accordons pas plus de droits qu'un marchand de soupe.

du moins il me semble

Répondre

Germinolegrand dit :

11/08/2014 à 01:08

Bonjour, et les traités internationaux que bon nombre de pays (dont la france et les usa) ont signés stipulent que c'est la durée la moins longue qui s'applique. En l'occurrence, ces œuvres étant américaines, la durée américaine étant plus courte c'est la durée américaine qui s'applique en france. Ainsi, sous juridiction française ces œuvres sont dans le domaine public au regard de la loi (française).

S'il s'agissait d'une œuvre française, elle serait encore sous le coup du droit d'auteur sous juridiction française, mais dans le domaine public sous juridiction américaine.

Répondre

Sonny dit :

21/05/2013 à 17:54

La seule chose qui m'intéresse dans tout ça c'est bien le fait que je vais pouvoir regarder quelques perles du 7ème art qui ne sont disponibles nulle part (il existe quelques sites qui valent le coup quand même) , en tout cas pas dans les magasins vidéos que je peux voir dans nos villes , ni dans les cinémas ultra-modernes qui se construisent un peu partout . revoir des Hitchcock , les films où figurent Vincent Price , des westerns , des Buster Keaton , des Jodorowsky , eh bien ça n'a pas de prix …

Répondre

kaderius dit :

22/01/2013 à 08:57

bonjour, un bon film, même les pirates vont le voir au ciné, sur grand écran, une bouse, on attend qu'il soit sur le net ou à la télé. Dix euros la daube, ça fait cher.
même problème avec les jeux vidéos, un jeu à 60,euros qu'on finit en une heure… sniff. de plus ici on parle de domaine public. et si les stars sont payées si cher c'est que le cinema rapporte encore, pour un euros donné à Kristen Steward, la production en gagne 56..Et pour les films très anciens, s'il n'y avait pas internet on ne les verrait plus, c'est pas pathe qui va rediffuser dans ses salles metropolis ou Ed wood…

Répondre

Writer dit :

08/01/2013 à 00:37

Je n'achète jamais de la moutarde qui a 70 ans. Les choses que plus personne n'achète, ça se jette ou ça se donne.

La nostalgie n'a pas de place ici. Ce qui n'enlève rien aux qualités des oeuvres.

Répondre

JiCé dit :

24/02/2013 à 16:05

Writer tu es vraiment une grosse endouille …

Répondre

Sonny dit :

21/05/2013 à 17:46

Writer , c'est tout à fait exact , tu es une grosse andouille !!!

Répondre

jolibert dit :

22/05/2013 à 10:42

bien dit…!

Répondre

johdijo dit :

13/06/2013 à 17:09

@writer : Lignes Noires de Kandinski date de 1913 soit 100 ans pile poil ! c'est de la vieille mayo ?

Répondre

Jima dit :

15/08/2013 à 18:45

Je confirme!

Répondre

Fontaine dit :

21/05/2013 à 16:32

Est-ce que le mot « culture » fait partie de ton vocabulaire ?
Si on suit ton raisonnement, on supprime l'enseignement de l'histoire à l'école.
Combien de temps alors pour un nouveau dictateur?
Si tu avais vu ne serait-ce que 3 films de cette liste, tu serais un peu plus critique face aux « nouveautés » qui ne font que reprendre les idées que des génies visionnaires ont déjà mis en image.

Certes, la forme a évoluée (la technique) mais le fonds aurait tendance à régresser… Enfin pour ceux qui pensent qu'un film ne se résume pas à une explosion toutes les 30 secondes.

Répondre

François Martini dit :

24/05/2013 à 17:10

C'est idiot, ce que tu dis. M le Maudit, par exemple, est un film sidérant sur un sujet toujours d'actualité : les pédophiles assassins.

Sn réalisateur, Fritz Lang, est un des maîtres absolus du cinéma, qui a réalisé plusieurs des films incontournables du XXe siècle. François Truffaut disait : Fritz Lang ne faisait pas du cinéma, il était le cinéma.

Ceci dit, comme M le Maudit a bénéficié (comme tous les films de Lang) d'une restauration magnifique, je te suggère plutôt d'en acheter un DVD récent. Tu y découvriras une image noir et blanc de grande qualité et tu pourras lire les sous-titre. À moins que tu ne saches vraiment bien l'allemand, ce sera mieux.

Répondre

Laurence dit :

23/11/2013 à 14:57

Ah, j'aime bien la réflexion de Writer. Pragmatique et non dédaigneuse quant à la qualité des oeuvres. D'une justesse, loin de toute branlette intellectuelle. Merci Mily et merci Garcia aussi.

Répondre

Rachel dit :

05/01/2013 à 05:44

Certes, les œuvres sont ouvertes au grand public, mais le plus « choquant » dans tout cela, c'est la réalité du visionnement en lui-même! Regarder un film sur l'ordinateur….oui, ça peut pousser les gens à découvrir des trucs, etc., mais l'expérience cinématographique est bafouée; en fait, ce n'est plus du cinéma, mais bien de l'ordre du « divertissement », et c'est dommage. C'est semblable aux livres numériques en fait…..

Répondre

Anonyme dit :

06/01/2013 à 04:04

avec un cable HDMI, on peut tout a fait regarder ces oeuvres sur la TV el la les ecrans sont assez grands pour que ca soit tres agreable a regarder.

Répondre

armel dit :

10/01/2013 à 22:10

Le commentaire sur la vision de ce qu'est le cinéma est juste. Mais c'est choquant de le comparer au livre électronique. La lecture est autre exercice que de regarder un film : et le livre électronique apporte un contenu dans des conditions différentes, certes, mais avec la même façon de faire que de lire un livre papier. Le livre de poche est né avec la même idée de l'importance du contenu et non pas du contenant.

Rien n'empêche de continuer à aimer l'objet, mais l'objet n'a rien a voir avec l'acte de lire.

Répondre

xtrabal dit :

14/05/2013 à 18:21

Ceux qui refusent le livre numérique sont les mêmes qui refusaient le stylobille il y a 65 ans, qu'en est il advenu?

Répondre

Leonor A dit :

28/12/2012 à 14:30

Quels commentaires stériles. Voilà la rhétorique contemporaine : prendre de mauvais exemples, réfléchir certes mais très mal. Ces oeuvres ont été « élevées » dans le domaine public je ne sais combien d'années après leur sortie au cinéma, de la même manière qu'une oeuvre littéraire l'est au bout d'un certain temps. Accessible à tous, car le film n'est plus dans le circuit classique de la rentabilité, ses auteurs en sont morts, ceux qui ont participé à l'oeuvre ont reçu ce qu'ils devaient recevoir. Je ne trouve cela aucunement choquant que tous le monde puisse maintenant avoir accès à ces films car ce système n'a rien à voir avec celui du piratage des films actuels. On parle d'autre chose ici. Si vous n'êtes pas capable de ce genre de nuances, j'en suis fort triste pour vous.

Répondre

Sandra dit :

29/12/2012 à 01:45

Je suis d'accord avec vous.

Répondre

Catalpa dit :

19/05/2013 à 23:31

La notion de « classique » continue d'effrayer partout : de l'élève du scolaire (ah zut, on va étudier un classique) à l'artiste (où commence et s'arrête le classique) en passant, nous y voilà, par le consommateur. Actuellement des gosses de 13 ans apprennent et chantent Bobby Lapointe (en s'aidant des vidéos disponibles librement sur internet). Le Festival de Cannes originel était militant, il est devenu une vitrine prestigieuse. Hitchcock était bien un génie qui continue d'influencer le cinéma contemporain.
Il y a 15 ans on stockait difficilement des document de 45 megabytes (pas giga, hein!?) sur de monstrueuses disquettes.
J'ai parcouru quelques commentaires ci-dessous où chacun y va du son de son clairon. Eh non, les descendants des tailleurs de pierre égyptiens ne touchent pas de royalties sur l'Obélisque planté en plein Paris.

Répondre

Laurence dit :

23/11/2013 à 15:00

Merci Leonor…. Cela fait du bien de lire un peu de justesse. Sincèrement.

Répondre

Hawwah dit :

28/12/2012 à 12:21

Pourquoi tout ce débat sur le « piratage » ici, autour des revenus des artistes, alors qu'on ne parle que d'oeuvres dont les auteurs sont décédés depuis plus de 70 ans (domaine public) et que la légalité est là ?

Répondre

Suzanne dit :

28/12/2012 à 02:05

Je gagne ma vie depuis 35 ans comme dessinatrice de costume pour le théâtre, pour rendre cette situation possible j'ai ajouté à cet art pendant 25 ans…la télé et le cinéma…nous sommes une industrie précaire qui change selon les gouvernements , (crédit d'impôts ect) et les productions…nous devons nous adapter continuellement à de nouveaux employeurs de plus en plus exigeants….Oui dans le tas de gens qui travaillent dans ce milieu il y en a quelques uns qui semblent bien réussir, ceux-ci souvent profitent du talent des autres dans la chaîne ..et savent faire fructifier ce talent en soi..mais à leur bénéfice personnel…J'en ai vu plusieurs tomber aussi..couler à pic ..D'autres sont en voie de……Ne vous fiez pas aux apparences…Ceci écrit…Quand tous les concepteurs d'une production sont bien morts et enterrés je suis bien heureuse de pouvoir profiter de cette aubaine…:)

Répondre

Suzanne dit :

28/12/2012 à 02:05

Je gagne ma vie depuis 35 ans comme dessinatrice de costume pour le théâtre, pour rendre cette situation possible j'ai ajouté à cet art pendant 25 ans…la télé et le cinéma…nous sommes une industrie précaire qui change selon les gouvernements , (crédit d'impôts ect) et les productions…nous devons nous adapter continuellement à de nouveaux employeurs de plus en plus exigeants….Oui dans le tas de gens qui travaillent dans ce milieu il y en a quelques uns qui semblent bien réussir, ceux-ci souvent profitent du talent des autres dans la chaîne ..et savent faire fructifier ce talent en soi..mais à leur bénéfice personnel…J'en ai vu plusieurs tomber aussi..couler à pic ..D'autres sont en voie de……Ne vous fiez pas aux apparences…Ceci écrit…Quand tous les concepteurs d'une production sont bien morts et enterrés je suis bien heureuse de pouvoir profiter de cette aubaine…:)

Répondre

Telechargement film gratuit dit :

19/12/2012 à 08:44

I think it's not a good idea….. The goal of any artist should be performance of his talent more than wealth.

Répondre

iyanden71 dit :

05/09/2012 à 14:00

Mais produirent des oeuvres est un boulot à plein temps… Van gogh a bien profité de sa misere… Le cliché de l artiste devant etre pauvre… En compensation de quoi ? Un pseudo talent ? Alors que sa production est plus une recherche (un travail) qu'un éventuel don des dieux !

Répondre

Romain dit :

31/07/2012 à 00:02

Ah flûte, la recherche avancée d'archive.org ne permet pas de faire des recherches par langue. Ou me trompe-je?

Répondre

Toto dit :

30/07/2012 à 21:59

Un films ou tout autre arts prend du temps à créer, il peux aussi y avoir beaucoup de frais des personnes à rémunérer pour arriver à un bon résultat.

Il est donc normal que les oeuvre ai un prix et que les personnes qui ont passer du temps et de l'argent soit rémunérés…

Le soucis c'est que depuis bien longtemps il était facile pour eux de gagner beaucoup d'argent et que maintenant il en touche moins à cause du partage « piratage »

La solution est surement de revoir les prix de vente à un niveau plus attractif pour permettre de satisfaire tout le monde. Car il y a une différence entre gagner de l'argent et se gaver à mort comme les stars d'Hollywood. Il devront bien revoir leur tarifs à la baisse si il veulent continuer à faire des films…

Répondre

Gertoux dit :

01/08/2012 à 11:12

Je suis tout à fait d'accord avec vous

Répondre

Anonyme dit :

29/12/2012 à 11:32

TOTO, te lire est un calvaire… : 11 fautes sur seulement quelques lignes…..!!!
Grand temps de retourner à l'école , lire des vrais livres, ou prendre des cours…
Allez, courage!!

Répondre

Annonyme dit :

20/05/2013 à 18:42

Des artistes qui se gavent, il y en a en réalité bien peu, même s'il se gavent beaucoup.
Pour rémunérer les artistes, je suggère un paiement par l'État, à la pièce produite (rémunération profitant à l'auteur) et non à la pièce vendue (rémunération profitant aux éditeurs et producteurs, et en plus favorisant la médiocrité commerciale qui cherche à se vendre à tout prix).
L'idée est de libérer la création/l'art/appelez ça comme vous voulez… de considérations pécuniaires de la part de l'auteur.*

Si vous n'avez pas envie qu'on touche à vos impôts, le « pay what you want » (très bon article sur wikipédia) est une solution parfaitement adaptée à ce type de marché et pratiquée par de nombreux artistes underground.

Il est également possible que les artistes aient un autre boulot à côté. Mais c'est évidemment plus contraignant. C'est le choix que j'ai fait; et mes 2 boulots s'enrichissent mutuellement. Je ne roule pas sur l'or bien sûr, mais je n'ai pas besoin de plus. Mon enrichissement n'est pas financier. (l'enrichissement non financier devrait d'ailleurs être considéré sérieusement par le plus grand nombre, pas uniquement ceux qu'on classe dans la case « artistes ».

Répondre

truc dit :

30/07/2012 à 14:00

Vive les droits d auteurs quand les auteurs sont morts depuis longtemps et les oeuvres rentabilisees 100 fois. Payons pour que Pascal Negre puisse se payer l option siege electrique chauffant dans sa Porsche! Vive les fonds de catalogues qui profitent aux intermediaires. Vive les artistes manipulés par leur producteurs. Vive les tocards qui accusent le piratage de la baisse des ventes de leurs bouses.

Répondre

crazymushroom dit :

28/07/2012 à 16:13

le piratage est un concept public, adoptez-le immédiatement, n'attendez plus

Répondre

Lainé Guy dit :

27/07/2012 à 17:19

A noter que pour que les films arrivent dans le domaine public, il a fallut que les laboratoires conservent les éléments gratuitement, et que les films soient restaurés aux frais des contribuables (ex plan nitrate 94). Les « ayant droits » se contentant de réclamer leurs droits, jamais leurs devoirs. Il reste que même dans le domaine public le droit à l'image reste fort, et que des procédures seront inévitables…Il faudra bien revenir sur les privilèges des « ayant droits » qui freinent l'accès à de nombreuses oeuvres qui font parties de l'histoire.

Répondre

JAB dit :

30/07/2012 à 15:06

Les ayants droit

Répondre

Benjamin dit :

27/07/2012 à 11:37

Bonjour,

ayant pris l'habitude de ne plus dire « tombé » dans le domaine public, mais « élevé » je vous invite à en faire autant : le domaine public est l'endroit où tout œuvre de l'esprit digne de ce nom attend avec impatience d'arriver, pour enfin pouvoir toucher le plus grand nombre !

Amicalement,

B.

Répondre

Gérard dit :

28/07/2012 à 23:54

Signe des temps : on considère maintenant tout naturel de consommer l'art sans payer les artistes. Essayez de vous procurer gratuitement un pot de moutarde pour voir.

Répondre

Country Skinner dit :

29/07/2012 à 09:55

Signe des temps : Les imbéciles récitent sans comprendre, et pensent naturellement que l'art se consomme exactement comme de la moutarde :
- consommer l'art sans payer les artistes : sans payer les éditeurs et producteurs, qui n'ont rien d'artistes…
- Essayez de vous procurer gratuitement un pot de moutarde pour voir : Si je lui prends son pot de moutarde, le commerçant l'a

perdu. Si je copie un film, son propriétaire l'a toujours…

Répondre

Arrested Development dit :

29/07/2012 à 20:00

Il l'aura toujours mais il aurait préféré vous le vendre. Les imbéciles sont souvent des artistes qui pensent que leurs créations sont le fruit d'une réflexion qui est souvent longue et difficile à mener à bout. Ils ont l'effrontée ambition d'en vivre d'après vous.

Répondre

Jean-François dit :

30/07/2012 à 00:43

@ Country Skinner.
Un scientifique travaille des années sur une formule mathématique. Il trouve cette formule, fruit d'années de labeur et l'inscrit sur un papier.
Un pirate arrive, recopie la formule tout en laissant l'original.
Si j'en crois votre exemple du pot de moutarde, ce scientifique à toujours sa formule mais on lui a bien volé.

Sapaka Gadew dit :

30/07/2012 à 01:51

@Jean-François
Bien mauvais exemple que celui de la formule mathématique. En effet, dans aucun pays, une formule mathématique ne peut être brevetée. ET C'EST TANT MIEUX !

Sapaka

Tex Bavaire dit :

01/01/2014 à 16:13

mouais…
Si je baise la femme du voisin, il l'aura toujours, mais ils ne sera pas trop content…
pire encore que celui à qui je chourave un pot de moutarde.

Répondre

gauvain dit :

04/01/2013 à 16:33

Si je vous comprends bien les descendants de Voltaire devraient toujours toucher des droits d'auteurs…

Répondre

M le maudit dit :

09/01/2013 à 15:22

Est-ce que tout le monde est bien conscient ici que l'on parle de films appartenant désormais au domaine public. Ce qui signifie que les ayants droits (ceux pouvant prétendre à une rémunération légitime sur les œuvres) ont déjà été rémunérés.

Désormais, ces films appartiennent à l'ensemble de l'Humanité comme fruit du génie humain. Le débat sur le piratage n'a strictement rien à faire ici.

A bon entendeur,

Votre dévoué M le M

Répondre

Philippe Fusellier dit :

30/07/2012 à 18:48

Je n'y avais jamais pensé, c'est une très bonne idée : élevons les œuvres vers le domaine public.

Répondre

Zamor dit :

03/08/2012 à 17:35

Voilà ce qui est bien dit. Les oeuvres d'art pourront aussi « s'élever » durant le vivant de ses auteurs pour s'accomplir réellement. Le but d'un artiste n'est pas celui accumuler des richesses pour compenser un talent donné, mais donner son oeuvre au plus grand nombre ayant ses besoins satisfaits.

Répondre

jean dit :

05/08/2012 à 10:00

bonjour à tous;

je suppose que les personnes qui vantent tant les oeuvres gratuites, ont elles un bon petit salaire qui fait tourner la marmite!!
si les artistes ne gagnent plus leur vie: plus d'oeuvre artistiques pour vous faire rêver!!! et oui, n'oublions pas que les artistes comme tout être humain doivent aussi se nourrir de matière terrestre!! cessons d'être de vrai égoïstes, pensons le monde dans son intégralité, si notre voisin vie dans la misère, nous en serons aussi affligé….
Ensemble

Répondre

Joseph dit :

30/08/2012 à 19:56

Si les artistes font un boulot comme tous le monde et vendent leurs oeuvres à l'état en supplément tout

le monde mange et rêve à des tarifs réalistes. Et personne ne passe 3 minutes à peindre un carré blanc sur fond blanc et à vendre ça comme si c'était de l'art. Van Gogh n'a jamais reçu de droits d'auteurs, lequel d'entre-vous prétend lui arriver à la cheville ?

Répondre

iyanden71 dit :

05/09/2012 à 13:57

Je ne suis pas sur de bien comprendre… Il faudrait que les artistes aient un boulot 'normal' et produisent leurs oeuvres durant leur temps libre ?

gauvain dit :

04/01/2013 à 16:39

comment pouvez-vous avoir un boulot comme un autre quand vous passez 3 mois par ans à tourner ou à être sur scène ?

Blasé des conneries dit :

29/07/2013 à 16:03

Mais bien sur que les artistes doivent toucher qqch de leur travail, qui peut prendre du temps avant d'accoucher de l'oeuvre.
MAIS 70 ans, s'ils n'ont rien fait de plus, pourquoi ?

Je me lève tous les matins pour aller au travail, et si je ne fais rien, je ne suis pas payé.
Je ne peux me permettre de vivre sur un coup de génie (et encore, parfois…) 45 ans en sortant en boite tous les soirs et alimentant Voici.

Les artistes méritent de gegner en juste récompense de leurs efforts, de leur génie s'il en est, mais en est on là?
Où est le génie de certains, et n'a t il pas été surévalué financièrement?

Les artistes qui ne produisent pas grand chose, sont comme des paysans qui ne tirent pas beaucoup de leur terre.
Si cela a une grande valeur ils s'en sortiront, si c'est du foin peu ne les nourrira pas correctement.
Mais il faut que ce soit dans une mesure raisonnable!

Il y a des artistes qui triment et n'ont pas les avantages du statut, ont un travail en même temps, et d'autres qui bullent à part de temps en temps et se dorent la pillule.
Talent mis à part, car certains au top ne sont pas meilleurs que tant d'igfnorés, il faudrait quand on parle voir les chiffres aussi de ce que les artistes touchent par les racketteurs type SACEM.
Par exemple la taxe sur la copie, je connais des artistes reconnus dans un milieu, qui vendent un certain nombre d'albums, mais dans une niche sans aucun support médiatique « officiel », et eux ne verront jamais la couleur

d'une trace même de cet argent, alors qu'ils ont un travail pour se payer le studio de répet, et qu'ils dépensent plus pour leur art qu'ils ne gagnent, sur les années.
Quid de la taxe sur ces mêmes supports, qu'un petit indépendant paye pour produire ses propres CD ou DVD pour la production par des pros, alors qu'il fait pour lui et que c'est la SACEM qui touche, et lui, il paye pour quoi?

Ces histoires de droits d'auteur, il y a vraiment des choses qui clochent, des porcs qui engraissent sur le dos de plein d'artistes et de « clients » d'art.

Répondre

Dubitatif dit :
07/08/2013 à 18:49

Je lis cet échange et je crois que l'on se trompe
Un artiste choisit il de faire artiste pour gagner sa vie ?
Pour moi non c'est une pulsion, un besoin si ça rapporte tant mieux
Toute cette polémique cette loi HADOPI n'existe que pour l'interet de ceux qui font de l'argent avec le talent des autres
La loi sur la propriete intellectulle est interessante mais au nom de quoi le petit fils d'un génie pourrait il couper ou censurer l'oeuvre de son grand père
et bientôt devrons nous de droits d'auteur à celui qui a decouvert le photon quand on prend une photo ?
Non cela tourne au ridicule
Une œuvre n'existe que par l'interet qu'elle suscite l'emotion l'envie
Tiens en ce moment j'aimerai revoir Signé Furax, qui peut me dire ce que la loi a prévu pour que je puisse le regarder ?
*

art de mini dit :
23/11/2013 à 15:22

ça c'est bien dit !

Répondre

Trackbacks

Check out what others are saying...

5000 films disponibles gratuitement - Séance Prod - Séance Prod dit :
14/08/2014 à 11:46

[...] En attendant, le blogueur nous a préparé une sélection de 13 films à ne pas manquer juste ici. [...]

Répondre

Laisser un commentaire

Nom

Adresse de messagerie (ne sera pas publiée)

Site web

Soumettre le commentai ☐ Prévenez-moi de tous les nouveaux commentaires par email.

☐ Prévenez-moi de tous les nouveaux articles par email.

Copyright 2014 golem13 · Design : Organic Themes & Golem13 : · Intégration : cmd-R.net · RSS Feed · Connexion